

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En</u> <u>Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	58

69	53	58
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 04/04/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> <b>17 AVR. 2023</b>		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> <b>17 AVR. 2023</b>		
<p><b>Autorisation du président de signer les marchés de fourniture de contenants de pré-collecte (bacs roulants, colonnes aériennes et enterrées) adaptés à la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en place de la TEOMi et fourniture de composteursbois et de bio-seaux</b></p>		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE MORMAL**

**SEANCE DU 12 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

**Etaient présent(e)s** : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, M. René QUINZIN, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE\*, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, M. Elio PELINI, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Dominique QUINZIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Chantal JACMAIN,

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, Mme Catherine HENNEBERT, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Roxane GHYS,

**Etaient excusé(e)s** : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Frédéric ROMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL,

\* M. Jean-Pierre MAZINGUE n'a pas pris part au vote de la délibération 14-2023.

**17-2023 : Objet : Autorisation du président de signer les marchés de fourniture de contenants dépré-collecte (bacs roulants, colonnes aériennes et enterrées) adaptés à la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en place de la TEOMi et fourniture de composteursbois et de bio-seaux**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé un marché sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes mono attributaire ayant pour objet la fourniture de contenants de pré collecte adaptés à la collecte des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en place de la TEOMi ainsi que la fourniture de composteurs et bio seaux selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Ce marché a été publié au BOAMP (23-6139) et au JOUE (2023/S 018-050008) ainsi que sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur en date du 23 janvier 2023.

Un avis rectificatif a été publié au BOAMP (23-20277) et au JOUE (2023/S 033-097441) en date du 13février 2023.

La date de remise des offres a été fixée au 06 mars 2023 à

9h. Le marché est décomposé en quatre lots comme suit :

• Lot 1\* : Enquête préalable de conteneurisation, fourniture et distribution de bacs roulants équipés de puces électroniques et création du fichier de dotation initial.

o Bacs roulants 2 à 4 roues équipés d'une puce électronique RFID adaptés à la collecte, en tarificationincitative, des ordures ménagères résiduelles,

o Bacs roulants 2 à 4 roues équipés d'une puce électronique RFID adaptés à la collecte, des déchetsd'emballages ménagers et des journaux magazines.

o Bacs roulants 2 roues équipés d'une puce électronique RFID adaptés à la collecte, des biodéchetsdes gros producteurs.

Pour le lot 1, le montant maximum de la prestation pour la durée globale de l'accord-cadre est de : 5200 000 €HT soit un maximum de 1 300 000€ H.T/ an

Le lot 1 comporte deux prestations supplémentaires éventuelles.

- PSE 1 : Reprise et valorisation matière des bacs usagés
- PSE 2 : Décloisonnement des bacs et collage des stickers de couvercle

• Lot 2\* : Fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire.

Pour le lot 2, le montant maximum de la prestation pour la durée globale de l'accord-cadre est de : 1200 000 €HT soit un maximum de 300 000 € H.T. / an

• Lot 3\* : Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes Fourniture de contenants de pré-collecte enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire.

Pour le lot 3, le montant maximum de la prestation pour la durée globale de l'accord-cadre est de : 600000 €HT soit un maximum de 150 000 € H.T. / an

• Lot 4\* : Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux destinés aux particuliers

Pour le lot 4, le montant maximum de la prestation pour la durée globale de l'accord-cadre est de : 3400 000 €HT soit un maximum de 850 000 € H.T./ an

*\*prévisionnels suivant les simulations et études : lot 1 : 1 131 686.10 € HT la 1<sup>ère</sup> année (dont 213 505.20 € HT / l'enquête et 357 712.20 € HT / puces électroniques sur les poubelles); lot 2 : 268 800 € HT sur la base de 140 colonnes aériennes ; lot 3 : 92 400 € HT / colonnes enterrées et lot 4 / composteurs bois et bio-seaux : 757 800 € HT.*

Il prendra effet le jour de sa notification pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois pour une période d'un an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 avril

2023. Lors de cette réunion, la CAO a attribué les lots

suivants :

- **pour le lot n°1** , Enquête préalable de conteneurisation, fourniture et distribution de bacsroulants équipés de puces électroniques et création du fichier de dotation initial :

**la société CONTENUR SL** pour son offre variante 1 avec PSE1 et PSE2 d'un montant de 1 127 199,10 € H.T., un million cent vingt-sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes(montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°2** Fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société UTPM ENVIRONNEMENT** pour son offre variante d'un montant de 447 400 € H.T, quatre cents quarante-sept mille quatre cents euros hors taxes(montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°3**, Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes Fourniture de contenants de pré-collecte enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société ASTECH** pour son offre d'un montant de 621 619 € H.T., six cent vingt et un mille six cent dix-neuf euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°4**, Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux destinés aux particuliers :

**la société QUADRIA SAS** pour son offre d'un montant de 717 000€ H.T., sept cent dix-sept mille euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer les marchés avec les attributaires suivants :

- **pour le lot n°1**, Enquête préalable de conteneurisation, fourniture et distribution de bacs roulants équipés de puces électroniques et création du fichier de dotation initial :

**la société CONTENUR SL** pour son offre variante 1 avec PSE1 et PSE2 d'un montant de 1 127 199,10€ H.T., un million cent vingt-sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°2** Fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société UTPM ENVIRONNEMENT** pour son offre variante d'un montant de 447 400 € H.T, quatre cents quarante-sept mille quatre cents euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°3**, Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes Fourniture de contenants de pré-collecte enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société ASTECH** pour son offre d'un montant de 621 619 € H.T. six cent vingt et un mille six cent dix-neuf euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°4**, Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux destinés aux particuliers :

**la société QUADRIA SAS** pour son offre d'un montant de 717 000€ H.T., sept cent dix-sept mille euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer tout document y afférent

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
52		Jean-Baptiste GUIOT

**Décide :**

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer les marchés avec les attributaires suivants :

- **pour le lot n°1**, Enquête préalable de conteneurisation, fourniture et distribution de bacs roulants équipés de puces électroniques et création du fichier de dotation initial :

**la société CONTENUR SL** pour son offre variante 1 avec PSE1 et PSE2 d'un montant de 1 127 199,10€ H.T., un million cent vingt-sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et dix centimes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°2** Fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes aériennes d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société UTPM ENVIRONNEMENT** pour son offre variante d'un montant de 447 400 € H.T, quatre cents quarante-sept mille quatre cents euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°3**, Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 4 m3 destinées à la collecte du verre en apport volontaire ainsi que la fourniture de colonnes Fourniture de contenants de pré-collecte enterrées et semi-enterrées d'une capacité maximale de 5 m3 destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets d'emballages ménagers et des journaux magazines en apport volontaire :

**la société ASTECH** pour son offre d'un montant de 621 619 € H.T. six cent vingt et un mille six cent dix-neuf euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- **pour le lot n°4**, Fourniture de composteurs en bois et de bio-seaux destinés aux particuliers :

**la société QUADRIA SAS** pour son offre d'un montant de 717 000€ H.T., sept cent dix-sept mille euros hors taxes (montant du détail quantitatif estimatif non contractuel)

- D'autoriser le président de la communauté de communes du Pays de Mormal à signer tout document y afférent

Fait et délibéré le 12 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2023**
- De la publication le : **17 AVR. 2023**

Le président  
Guislain CAMBIER

le secrétaire  
Erlem FRANCOIS



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230412-17\_2023DEL-DE